



Avis d'Appel à Projets

**Relatif à l'organisation de la Nuit
Blanche des Enfants 2023**



1. Identification de la personne publique

Mairie du 18e – coraline.tilly@paris.fr

2. Objet de l'appel à projets

Programmation et organisation de la Nuit Blanche des Enfants 2023 qui aura lieu le samedi 3 juin.

3. Critères d'attribution

Les propositions des candidats seront sélectionnées sur le fondement des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance :

- la qualité du projet artistique et culturel, et l'adaptation de ce dernier au public visé jugée sur la base de la note d'intention ;
- le respect du budget identifié par la Mairie d'arrondissement (25.000 euros TTC) jugée sur la base du tableau annexé à l'avis d'appel à projets. Une attention particulière sera apportée à la rémunération des artistes.

4. Modalités de retrait des dossiers de consultation et de remise des plis :

Les candidats intéressés sont invités, à compter du 21 novembre, à prendre connaissance du cahier des charges, téléchargeable sur le site de la mairie du 18e, rubrique « culture ».

Les candidats seront invités à fournir un dossier de candidature comprenant une déclaration de candidature et leurs propositions concernant la programmation de la Nuit Blanche des Enfants selon les modalités fixées dans le cahier des charges. Les dossiers devront obligatoirement être fournis sous forme de documents sur support papier, et devront être envoyés en parallèle par mail aux adresses mentionnées ci-dessus.

Les dossiers pourront être envoyés par pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Mairie du 18^e
Candidature pour l'appel à projets Nuit Blanche des Enfants
Violaine Trajan et Coraline Tilly
1 place Jules Joffrin
75018 Paris

Les dossiers pourront également être adressés par mail à l'adresse suivante : coraline.tilly@paris.fr.

Le dossier de candidature devra être présenté sous enveloppe portant la mention « CANDIDATURE POUR L'APPEL À PROJETS NUIT BLANCHE DES ENFANTS », accompagnée du nom, de la raison ou dénomination sociale du candidat. Cette enveloppe contiendra la totalité des pièces du dossier.

5. Date limite de remise des dossiers

Le dossier de candidature (note d'intention prospective, détaillée et budgétisée) devra être réceptionné au plus tard le 16 décembre à 17h. Seuls les dossiers reçus avant la date et l'heure limites de dépôt seront examinés. Les dossiers remis après la date et l'heure limites de dépôt seront retournés à leurs auteurs, sans avoir été ouverts.

Des échanges pourront avoir lieu avec les candidats ayant retenu l'attention de la mairie d'arrondissement jusque fin février pour affiner éventuellement leurs propositions.

6. Informations complémentaires

Les candidats désirant bénéficier de renseignements complémentaires peuvent adresser leurs questions au cabinet du Maire du 18^e (chargée de mission culture) par courriel (coraline.tilly@paris.fr).

Annexe 1 : Budget Prévisionnel (à adresser avec le dossier de candidature)

DEPENSES COUVERTES PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT	25.000 € TTC
Dépenses artistiques	
Artiste 1 / Œuvre 1€
Artiste 2 / Œuvre 2€
Artiste 3 / Œuvre 3€
...etc	
Production-Technique €
Direction artistique & production€
Transport matériel€
Location matériel€
Régisseur€
Autres (catering, diner etc)€
RECETTES TOTALES (incluant les potentiels partenariats financiers) €